



COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la seconde convention de contribution entre le PNUD et l'Union Européenne

Antananarivo, 15 janvier 2013 : La signature de la seconde convention de contribution entre le PNUD et l'Union Européenne a eu lieu ce mardi 15 janvier 2013 à 15 h00 dans la salle de conférence des Nations Unies sise à Galaxy, Andraharo, entre la Représentante résidente du

Programme des Nations Unies pour le Développement, Fatma Samoura et l'Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne, Leonidas Tezapsidis.

Le montant total de cette convention de contribution s'élève à **11.900.000 Euros soit l'équivalent d'un peu plus de 35.6milliards d'Ariary** (selon le taux officiel des Nations Unies du mois de janvier)

- Ce financement sera géré par le PNUD dans le cadre du projet d'appui au cycle électoral 2012

- 2014 à Madagascar « PACEM » dont la signature a eu lieu le 24 octobre 2012.

Le décaissement de ce financement se fera selon les modalités suivantes :

- Un premier préfinancement de 8.494.859 Euros à décaisser en 2 tranches (une première tranche de 4.884.544 immédiatement après la signature de la convention et une seconde tranche de 3.610.315 Euros dans quelques semaines, après consommation et justification de la première tranche);

- Un deuxième préfinancement de 3.148.856, à décaisser après consommation et justification des tranches précédentes;

- Un solde de 256.285 Euros à décaisser après consommation et justification des tranches précédentes.

Il convient de noter qu'une disposition de la présente convention prévoit explicitement la

possibilité d'une suspension de ce financement en cas de force majeure (par exemple, la mise en œuvre jugée non satisfaisante de la Feuille de Route).

A titre de rappel, le fonds commun «*Basket Fund*», la base de ce projet exécuté par le PNUD, a été constitué par la communauté internationale pour appuyer la Commission Electorale Indépendante de la Transition dans sa tâche d'organiser les élections justes, libres, crédibles et transparentes qui permettront au peuple malagasy de désigner les autorités légitimes qui conduiront les destinées de Madagascar à l'issue de la période de transition.

Ce montant vise entre autres à financer l'acquisition de matériels et de documents de vote; des activités de communication, de sensibilisation et d'éducation civique électorale; des activités de formation; des activités logistiques ainsi que le coût d'une partie du personnel de l'unité de gestion du projet d'appui au cycle électoral à Madagascar (PACEM).

La signature de cette convention de contribution fait suite aux conventions déjà signées le 19 novembre 2012 entre le PNUD, l'Union Européenne, la Suisse et la Norvège. Celle-ci constitue un signe de concrétisation de la volonté de la communauté internationale à accompagner Madagascar vers la sortie de crise qui perdure depuis 4 ans par la voie des urnes, dans un climat serein et apaisé.